

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 12 février 2019**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Sam Ierfino et René Lecavalier

Étaient aussi présents : et M^e Etienne Bergevin Byette, directeur général adjoint et greffier

Absence motivée : Monsieur le conseiller Alexandre Wolford et Monsieur Michel Perrier, directeur général

2019-02-029 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE FÉVRIER 2019 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 00, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de février 2019 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

Monsieur le maire et madame la conseillère Denise Bergeron soulignent les Journées de la persévérance scolaire 2019.

Monsieur le maire mentionne qu'en raison de l'alerte météo concernant la tempête hivernale les divers services de la Ville de Pincourt sont à l'œuvre.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

La période de parole au public a débuté à 19 h 04 et s'est terminée à 19 h 10.

Un rapport de TerraHumana Solutions a été déposé lors de la période de parole au public.

2019-02-030 SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2019 ET APPROBATION DUDIT PROCÈS-VERBAL

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2019, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2019.

2019-02-031 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de janvier 2019 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2019-02)

2019-02-032 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE
DÉCEMBRE 2018 ET LE MOIS DE JANVIER 2019

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de décembre 2018 et le mois de janvier 2019 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2019-02-033 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de janvier 2019 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2019-02-034 SUJET : PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES – FACTURES
DIVERSES

Considérant qu'il y a lieu de provisionner certaines factures diverses étant donné que les procédures de réclamations ont été effectuées, soit par le Service administratif et financier et le Service du greffe ;

Considérant que ces factures demeureront dans nos listes extracomptables, il est

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la provision pour créances douteuses de factures diverses selon la liste déposée pour une somme de 11 695,99 \$.

VILLE DE PINCOURT

- 2019-02-035 SUJET : PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES – TAXES MUNICIPALES
- Considérant qu'il y a lieu de provisionner certaines taxes municipales, il est
- PROPOSÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser la provision pour créances douteuses des taxes municipales selon la liste déposée pour une somme de 4 185 \$.
- 2019-02-036 SUJET : COMPTES À RECEVOIR – FACTURES DIVERSES À RADIER À MÊME LA PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES
- Considérant qu'il y a lieu de radier certaines factures diverses étant donné que deux envois de réclamations ont été effectués, soit par le Service administratif et financier et le Service du greffe ;
- Considérant que ces factures ont déjà été provisionnées aux états financiers 2017 et qu'elles demeureront dans nos listes extracomptables, il est
- PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser la radiation de factures diverses selon la liste déposée pour une somme de 2 897 \$ à même la provision pour créances douteuses.
- 2019-02-037 SUJET : COMPTES À RECEVOIR – TAXES MUNICIPALES À RADIER À MÊME LA PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES
- Considérant qu'il y a lieu de radier certaines taxes municipales ;
- Considérant que ces factures ont déjà été provisionnées aux états financiers 2017 et qu'elles sont périmées, il est
- PROPOSÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser la radiation des taxes municipales selon la liste déposée pour une somme de 505,98 \$ à même la provision pour créances douteuses.
- 2019-02-038 SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – INFRASTRUCTURES – FÉVRIER 2019
- PROPOSÉ PAR madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- A) Paiement à effectuer à « Groupe SGM »
- Pour le projet de remplacement de l'entrée électrique, de l'interrupteur de transfert principal et du disjoncteur principal à l'usine d'épuration, la somme de 78 457,45 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif n° 1 pour les travaux exécutés jusqu'au 1^{er} janvier 2019.

VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense financée par le surplus réservé soit imputée au poste budgétaire 02.414.06.532.

B) Paiement à effectuer à « *JFLA* »

Pour le projet de construction du chalet de la piscine municipale de Pincourt, la somme de 9 747,58 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 1 pour les travaux exécutés jusqu'au 31 janvier 2019.

Que cette dépense financée par le surplus réservé soit imputée au poste budgétaire 02.401.00.411.

C) Paiement à effectuer à « *Comeau Experts-Conseils* »

Pour le projet de reconstruction du chemin Duhamel, la somme de 2 213,27 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 14 pour les travaux de services professionnels au 31 décembre 2018.

Que cette dépense financée par le règlement d'emprunt 867 soit imputée au poste comptable 22.300.10.867.

2019-02-039 SUJET : AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2018-12-395 – DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION – BRANCHEMENT DE LA NOUVELLE ENTRÉE D'EAU PAR LE BOULEVARD CARDINAL-LÉGER À L'USINE D'ÉPURATION

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2018-12-395 – Dépense financée par le fonds d'administration – Branchement de la nouvelle entrée d'eau par le boulevard Cardinal-Léger à l'usine d'épuration en changeant « *pour une somme maximale de 8 600,13 \$, toutes taxes incluses.* » par « *pour une somme maximale de 8 868,00 \$, toutes taxes incluses.* ».

2019-02-040 SUJET : AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2019-01-015 – PAIEMENTS MENSUELS – INFRASTRUCTURES – JANVIER 2019

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2019-01-015 – Paiements mensuels – Infrastructures – Janvier 2019 en changeant :

« représentant le décompte progressif n° 4 et la libération de la retenue de 5 % »

par :

« représentant le décompte progressif n° 3 pour la libération de la retenue de 5 % ».

2019-02-041 SUJET : OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE POUR L'ANNÉE 2019

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, à octroyer un contrat, suivant recherche de prix, à « *A1 Lignes Jaunes* » pour le marquage de la chaussée pour l'année 2019 pour une somme de 88 006,89 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.350.00.520.

2019-02-042 SUJET : DÉPENSES FINANÇÉES PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ - OCTROI DE MANDATS DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION DU CHALET DE LA PISCINE MUNICIPALE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, à octroyer les mandats suivants pour le projet de construction du chalet de la piscine municipale de Pincourt :

- Un mandat pour les services professionnels d'essais et d'analyses environnementales auprès de « *Laboratoire GS inc.* », suivant recherche de prix, pour une somme de 8 042,50 \$, toutes taxes incluses.
- Un mandat pour les services professionnels d'arpentage auprès de « *Arseneault Bourbonnais inc.* », suivant recherche de prix, pour une somme de 1 695,88 \$, toutes taxes incluses.

Que ces dépenses financées par le surplus réservé soient imputées au poste budgétaire 02.401.00.411.

2019-02-043 SUJET : DÉPENSE FINANÇÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – OCTROI D'UN MANDAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURIE DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION DU CHALET DE LA PISCINE MUNICIPALE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, à octroyer un mandat pour les services professionnels d'ingénierie dans le cadre du projet de construction du chalet de la piscine municipale de Pincourt auprès de « *Zarrabi et Associés* », suivant recherche de prix, pour une somme de 13 797 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste comptable 22.700.20.034.

2019-02-044 SUJET : AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC – ACHAT D'UN BALAI DE RUE

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service des travaux publics et des infrastructures à aller en appel d'offres public pour l'achat d'un balai de rue.

VILLE DE PINCOURT

2019-02-045 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – PROJET EXPÉRIMENTAL DE CONTRÔLE BIOLOGIQUE DE L'AGRILE DU FRÊNE – DEUXIÈME ANNÉE D'UN MANDAT DE TROIS ANS

Considérant la résolution 2018-02-060, adoptée par le conseil municipal de la Ville de Pincourt en séance régulière le 13 février 2018 octroyant un mandat de trois (3) ans à la firme « *GDG Environnement / INRS / Ressources naturelles Canada* » pour un projet expérimental de contrôle biologique de l'agrile du frêne, il est

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le renouvellement du mandat pour le projet expérimental de contrôle biologique de l'agrile du frêne pour la deuxième année du contrat pour une somme de 24 719,63 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste comptable 22.320.00.497.

2019-02-046 SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « ENTRETIEN DES IMMEUBLES ET MOBILIER URBAIN » - ACHAT DE RAYONNAGES POUR LES BANDES DESSINÉES À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la régisseuse, madame Sylvie de Repentigny, à procéder à l'achat de rayonnages pour les bandes dessinées à la bibliothèque municipale auprès de « JUL », suivant recherche de prix, pour la somme de 1 576,94 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation financée par la réserve « Entretien des immeubles et mobilier urbain » soit imputée au poste comptable 22.700.30.750.

2019-02-047 SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – ACHAT D'UN ANALYSEUR DE VITESSE

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat, par le directeur du Service d'urgence et de protection incendie, monsieur Yanick Bernier, suivant recherche de prix, d'un analyseur de vitesse auprès de « *Trafic Innovation inc.* » pour la somme de 3 903,40 \$, toutes taxes incluses

Que cette dépense en immobilisation, financée par le surplus non réservé, soit imputée au poste comptable 22.220.40.092.

VILLE DE PINCOURT

- 2019-02-048 SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANÇÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT D'UN VÉHICULE DODGE GRAND CARAVAN 2019
-
- PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser le directeur du Service d'urgence et de protection incendie, monsieur Yanick Bernier, à procéder à l'achat, suivant recherche de prix, d'un véhicule Dodge Grand Caravan 2019 auprès de « *Des Sources Chrysler Dodge Itée* », pour une somme de 30 555,14 \$, toutes taxes incluses.
- Que cette dépense soit financée par le fonds de roulement et imputée au poste comptable 22.220.40.034.
- Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 6 111,03 \$ à compter de l'exercice financier 2020.
- 2019-02-049 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE 2019 DES EMPLOYÉS DE LA FIRME DE SÉCURITÉ DÛMENT MANDATÉE PAR LA VILLE À APPLIQUER LES RÈGLEMENTS MENTIONNÉS À LA RÉSOLUTION 2016-06-232
-
- PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par le Service d'urgence et de protection incendie, de la liste 2019 des employés de la firme de sécurité dûment mandatée par la Ville à appliquer les règlements mentionnés à la résolution 2016-06-232.
- 2019-02-050 SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – JANVIER 2019
-
- PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :
- Commission de développement durable
- 14 janvier 2019
- Commission générale élargie
- 28 janvier 2019
- 2019-02-051 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 883 – RÈGLEMENT CONCERNANT L'INTERDICTION DE CERTAINS SACS DE PLASTIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PINCOURT
-
- Considérant l'adoption du projet de Règlement numéro 883 – Règlement concernant l'interdiction de certains sacs de plastique sur le territoire de la Ville de Pincourt en séance ordinaire le 15 janvier 2019 sous la résolution 2019-01-026, il est

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement numéro 883 – Règlement concernant
l'interdiction de certains sacs de plastique sur le territoire de la Ville de
Pincourt.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 19 h 27 et s'est terminée à 19 h 48.

2019-02-052 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2019

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 49, de lever la Séance ordinaire du 12 février 2019.

YVAN CARDINAL
MAIRE

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET GREFFIER